



Doc. 15557
21 juin 2022

La protection des enfants dans les sports de compétition

Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le sport et l'exercice physique sont extrêmement bénéfiques pour les enfants. Viser l'excellence dans le domaine sportif peut s'avérer une expérience enrichissante et gratifiante. Dans le même temps, la pratique intensive d'activités sportives présente souvent des risques importants pour le bien-être physique, mental et psychologique des enfants. Les pressions financières et concurrentielles qui pèsent sur les sportifs de haut niveau peuvent les rendre particulièrement vulnérables à l'exploitation et aux abus. Citons notamment les incitations à consommer des stupéfiants pour faire face à des calendriers de compétitions très intenses, le dopage, le harcèlement, une couverture médiatique intrusive, les risques de violence physique, psychologique et sexuelle, et le simple fait de ne plus avoir suffisamment de temps pour étudier ou jouer. Dans le cadre du rapport CARE («Census of Athlete Rights Experiences», Recensement des expériences en matière de droits des athlètes) établi en 2021, 51 % des athlètes de moins de 18 ans ont déclaré avoir été victimes d'exploitation économique et 69 % ont indiqué qu'ils ignoraient qu'ils avaient des droits en tant qu'enfants dans le domaine sportif.

Conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, tous les enfants ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible, le droit au repos et aux loisirs, le droit à la protection contre les immixtions arbitraires ou illégales dans leur vie privée, et le droit à la protection contre la violence.

Considérant le livre blanc sur «Le travail des enfants dans le domaine du sport: protéger les droits des enfants athlètes» publié en mai 2022 par le Centre pour le sport et les droits de l'homme, les résultats provisoires du projet conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe «La protection des enfants dans le domaine du sport» (qui s'achève en 2022), et la 17^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du sport qui se tiendra le 26 octobre 2022 en Türkiye, il est temps de faire le point sur les évolutions récentes et de proposer des recommandations sur la manière de garantir des politiques efficaces de protection de l'enfance dans le domaine sportif, en mettant l'accent sur l'intérêt supérieur de l'enfant et en tenant dûment compte des points de vue et préoccupations des enfants.

